

Avec les mesures prévues par le nouveau quartier de la Gare de Rolle

Le trafic sera fluidifié et sécurisé

La situation actuellement rencontrée dans le secteur de la route de la Vallée, avec des phénomènes d'engorgement récurrents durant les périodes de pointe, sera totalement assainie avec les mesures de réaménagement du réseau routier prévues en accompagnement à la réalisation du quartier Gare nord-Schenk.

La fluidité de la circulation et la sécurité de l'ensemble des usagers seront sensiblement améliorées malgré l'augmentation de trafic liée à la mise en œuvre de ce quartier et à d'autres projets de développement.

Les carrefours de la jonction autoroutière de Rolle sont actuellement saturés durant les périodes de pointe, engendrant non seulement des temps d'attente élevés mais surtout des conditions de sécurité jugées non optimales (les créneaux d'insertion sont très réduits pour les véhicules).

Grâce aux mesures prévues à la route de la Vallée :

- le réaménagement complet des deux carrefours de la jonction autoroutière de Rolle;
- le déplacement de la rampe d'entrée sur l'autoroute A1 pour les flux en direction de Lausanne;
- la réalisation d'un giratoire au débouché du nouveau chemin du Grand-Pré pour assurer la desserte automobile du futur quartier;
- la création de nouvelles voies d'entrée dans le giratoire de Germagny;

les capacités utilisées à l'heure de pointe du soir resteront inférieures à 70% au giratoire de Germagny et à 85% à la jonction autoroutière à l'horizon 2030.

Ces valeurs tiennent compte non seulement de la réalisation du nouveau quartier Gare nord-Schenk mais également des différents projets de développement recensés à Rolle et à Mont-sur-Rolle.

Même si le quartier Gare nord-Schenk entraînera une augmentation de la circulation dans le secteur, les nouvelles infrastructures routières associées à la réalisation de ce projet garantiront une meilleure fluidité du trafic, en particulier pour les flux liés à l'autoroute, et une sécurité accrue vis-à-vis de l'ensemble des usagers :

- maîtrise de la vitesse des automobilistes grâce aux giratoires projetés;
- continuité des itinéraires de mobilité douce (bande cyclable à la route de la Vallée dans le sens montant entre le carrefour de la Gare et le giratoire de Germagny, nouveaux trottoirs et passages-piétons...);
- facilité d'insertion des flux de trafic secondaires sur l'axe principal (par exemple, en sortie de l'autoroute A1).

L'entrée de ville de Rolle depuis l'autoroute sera revalorisée, avec de nouvelles traversées piétonnes et une image moins routière liée à une nouvelle arborisation de cet axe important.

Les données du trafic

Pour rappel, le quartier Gare nord-Schenk générera un trafic net supplémentaire de 1'800 véhicules/jour par rapport à la situation existante.

Hormis pour le tronçon de la route de la Vallée compris entre le carrefour sud de la jonction autoroutière de Rolle et le giratoire d'accès au futur quartier Gare nord-Schenk" (augmentation de trafic de 1'400 véhicules/jour prévue sur ce tronçon), l'accroissement de trafic sur les autres axes

alentour sera de l'ordre de 200 à 250 véh/jour, soit moins d'un véhicule toutes les deux minutes durant les heures de pointe (deux sens confondus).

En valeur relative, ces augmentations de trafic sont relativement faibles par rapport à la situation actuelle (+2% environ selon les tronçons). La proximité de la gare CFF et de la gare routière engendrera une répartition modale pour les déplacements liés au quartier Gare nord-Schenk moins dépendante de la voiture comparativement à d'autres quartiers de Rolle et des environs.

Par ailleurs, le carrefour de la Gare sera moins sollicité par rapport à la situation actuelle : en effet, l'accès à la place de la Gare sera interdit au trafic automobile.

En traversée du centre-ville de Rolle (RC1 – Grand-Rue), l'accroissement de trafic dû au quartier Gare nord-Schenk est considéré comme négligeable (moins de 1% par rapport à l'état actuel).

Synthèse basée sur les analyses de Transitec transmises à la Municipalité de Rolle, le 6 septembre 2016. Mais dont seuls des extraits ont été repris dans le préavis communal 2016-2012 / No 10 relatif à ce Plan de quartier et au rapport d'impact sur l'environnement.

